

Date d'affichage de la convocation: 12 décembre 2015  
Date d'affichage du compte-rendu: 12 janvier 2016  
Nombre de Conseillers en exercice: 13  
Nombre de Conseillers présents et représentés: 12

Étaient présents : M. – MME BOUTHEMY André - Maire, BOUVIER Michel, DELAHAIE Meddy, GRANDGIRARD Pascal, NIEZ Sophie, DELALANDE Bruno, GEFFRAULT Fernand, JEULAND Stéphane, GENOUEL Angélique, BARON Rémi, DROUILLÉ Jérôme.

Avait donné procuration :Françoise BUSSON à Michel BOUVIER.

Était excusé : MARTIN Yannick

Secrétaire de séance : ANGELIQUE GENOUEL

Monsieur Le Maire revient sur le compte rendu du dernier conseil municipal et demande si il y a des questions, en l'absence de nouvelles remarques, le compte rendu est approuvé.

## 1 FINANCES

### **Coût moyen départemental par élève 2015-2016**

Mr le Maire présente au Conseil le coût incombant à la commune pour les élèves scolarisés dans les écoles de Cornillé et de Saint Aubin pour les frais de fonctionnement (339€ pour l'élémentaire et 1136€ pour la maternelle).

### **Modification du budget général**

Mr le Maire demande au conseil de délibérer sur la modification du budget général pour une augmentation des charges du personnel par rapport à l'estimation faite sur l'exercice 2015. Cette somme s'élève à 510€ et correspond à l'augmentation d'un agent. Le Conseil valide cette modification.

### **Prix de vente du terrain de la Z.A des Lavandières**

Mr le Maire propose de fixer le prix de la Z.A des Lavandières et présente les prix présent aux alentours. Il propose un prix de 17€ht du m<sup>2</sup>. Après débat, une partie du conseil propose la somme de 19€ht du m<sup>2</sup> car la commune va engager des coûts conséquents dans l'aménagement de l'accès à la zone.

Un vote est proposé Votants 12

pour le prix de 19€ht/m<sup>2</sup> : 6 voix

pour le prix de 17€ht /m<sup>2</sup> : 3 voix

blancs : 3 bulletins

Le prix de vente de la Z.A des Lavandières est fixé à 19€ht le m<sup>2</sup>, la TVA sur marge sera appliquée, le prix de vente du terrain sera donc de 22.23 euros TVA sur marge incluse.

### **Prix de vente du terrain de la Vigne**

Mr le Maire demande au Conseil de fixer le prix de vente du terrain communal situé en continuité de la rue de la vigne.

La vente est proposée sans viabilisation du terrain.

Le terrain a été acquis du Département pour 22 022 euros, Une proposition est faite à 30 000 euros, la vente sera confiée à maître de Gigou.

Cette proposition est approuvée par le conseil.

## 2- ENFANCE JEUNESSE

### **Renouvellement du contrat enfance jeunesse**

Une convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse a été présentée par la Caisse d'Allocations Familiales et par la Mutualité Sociale Agricole avec les 3 Communes, Saint Aubin des Landes, Cornillé et Pocé les Bois pour la période 2008-2011, renouvelé sur 2011-2014.

Elle contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus, en recherchant leur épanouissement et leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de renouveler cet engagement pour la période 2015-2018.

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire, et après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le renouvellement de la convention portant sur le Contrat Enfance Jeunesse engagé entre les 3 Communes et la CAF

- Approuve le renouvellement de la convention portant sur le Contrat Enfance Jeunesse engagé entre les 3 Communes et la MSA

Autorise M. le Maire à signer les documents s'y rapportant

(créée en 2008 et renouvelée 1 fois depuis) pour la période de 2015 à 2018.

Accord du Conseil.

### **Recrutement d'un animateur**

Mr le Maire indique au conseil que la mairie a recruté un animateur (4h/semaine) en CDD, en renfort temporaire sans création de poste, en remplacement de Madame Tiriau Bussy au sein des TAP.

Mr Delalande s'interroge sur le fait que ce soit la commune qui prenne en charge ce contrat, Mr Le Maire répond que cela fait partie de l'engagement de la Mairie auprès des écoles, de mettre à disposition des locaux et du personnel communal pour le bon déroulement des TAP.

Monsieur le Maire revient sur le financement à attendre pour les TAP :

Nous avons signé un PEDT et à ce titre l'Etat finance 50 euros par élève

Le Département participe pour 50 euros par élève pour les communes de moins de 2000 habitants.

### 3-TRAVAUX

#### **Agenda d'Accessibilité Programmé**

Mr Michel Bouvier présente au conseil l'avancée du dossier AD'AP. Il indique que celui-ci doit être déposé avant le 27 Décembre et présente au conseil une estimation du montant des travaux :

Centre Culturel : 935€ (rampe d'escalier et aménagement banque d'accueil)

Parking du Centre Culturel : 60000€ éclairage du parking:17530€,

Terrain de foot et vestiaires : 8185€ (accès et WC)

WC public:4493€ (menuiseries, plomberie et électricité)

Mairie:3074€ (rampe d'accès)

soit un total estimé à environ 90 000€

Le dossier de la bibliothèque a été abandonné car il n'y avait pas de chiffre à présenter lors du conseil.

L'ensemble des travaux seront réalisés sur les années 2016 (WC, Mairie, vestiaires) et 2017 (éclairage).

Au vu des chiffres énoncés, le conseil donne son accord pour le dépôt du dossier.

#### **Demande de travaux du Cod'Bar**

Mr le Maire informe le conseil qu'une demande de travaux a été faite pour le logement au-dessus du Cod 'Bar. L'estimation des travaux est de 3000€ (peintures, revêtements, chauffage, ameublement.)

Mr Delalande propose que dans la continuité de ces travaux les chauffages de la mairie soient également changés, le Conseil Municipal donne son accord.

#### **Logement locatif au-dessus du salon de coiffure**



Le conseil est informé d'une estimation de coût de travaux pour la remise en état du logement situé au-dessus du salon de coiffure .Ceux -ci sont estimés à 69 300 euros (avec un financement de l'ordre de 5000€ pour Vitré Communauté ,21000€ pour la région, soit un coût de revient de 26500€ pour la commune). le loyer pourrait être de 300 euros pour 54 m<sup>2</sup> habitables.

Une proposition est faite de visiter le logement avant une prise de décision ; retour du dossier au prochain conseil.

#### **Reconduction du bail commercial du salon de coiffure**

Mr Stéphane Jeuland se retire des débats

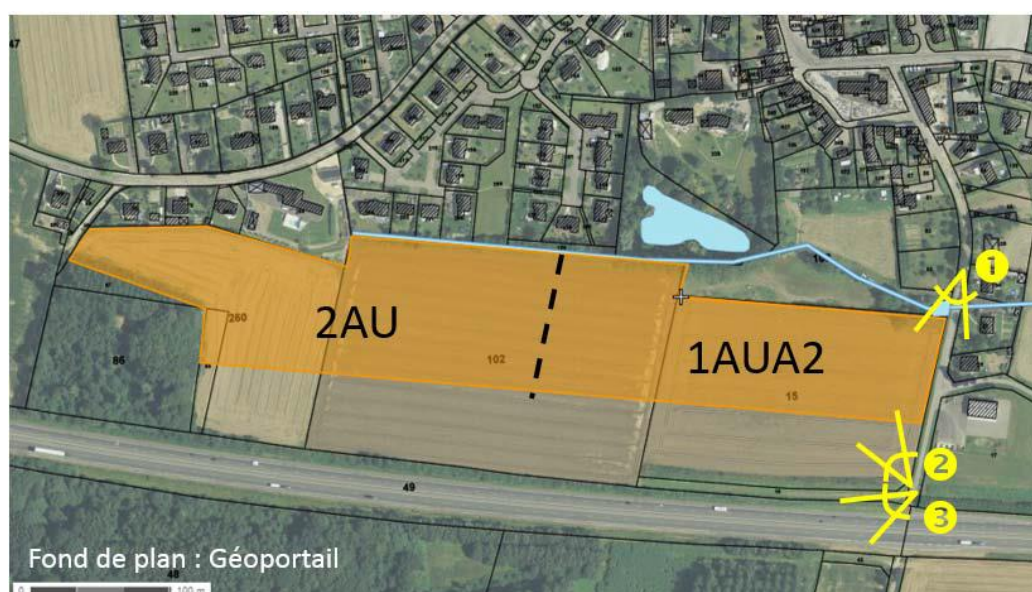
Le loyer actuel est fixé à 170€ par mois; il est décidé de reconduire le bail au loyer actuel. Le conseil donne son accord.

#### **Éclairage public (estimation)**

Mr Michel Bouvier revient en détail sur l'estimation faite des travaux d'éclairage public au sein de la commune. Pour le parking du centre culturel et de la salle des sport, l'estimation est de 17 526€ à charge de la commune (remise à neuf et déplacement de certains poteaux);ces chiffres correspondent aux chiffres prévus dans le dossier d'AD'AP. Pour l'Allée du Jardin et l'Allée du Verger, le coût sera de 8050€ à charge de la commune (changement des globes) et est programmé sur les années 2016/2017.

#### 4- URBANISME

##### Modification n°3 du PLU.



La parcelle située en continuité des terrains de la 1ère tranche de la zone d'activité a été mise en zone urbanisable (30000 à 40000 m<sup>2</sup>).

La consultation des personnes Publiques Associées aura lieu en janvier-février 2016 et l'enquête publique en mars.

#### 5- QUESTIONS DIVERSES

**Une demande d'annulation de location** de salle communale est faite auprès du conseil. Cette salle ayant été relouée à la suite, le conseil donne son accord pour le remboursement de la caution (25€)

**Suite à des fuites de la verrière de la salle de sport**, des demandes de devis ont été faites à certaines entreprises de la région. Pour l'instant 2 réponses sont parvenues à la mairie, 2 autres devis sont en attente.

La commission finance se réunira le 14 Janvier à 17h30

**Festival Dés'articulé** : Mr Meddy Delahaie informe le conseil que la commune de Cornillé se retire du projet du festival Dés'articulé pour l'année 2016 car l'une des 3 communes concernées dans le cadre d'un rapprochement ne souhaite pas s'impliquer. La commune décide d'attendre une année afin de voir l'organisation mise en place en 2016 avant de se décider pour un éventuel ré-accueil du festival.

**Nuisance Cornillé/ SAVE** : La société Cornillé a fait remonter à la commune que les mauvaises odeurs subies depuis quelques jours sont survenues suite à un incident majeur sur une de leurs lignes de production.

Les bulletins municipaux seront distribués le 19 décembre à partir de 9H00.

Le conseil est informé que 26 dossiers de candidature pour la viabilisation du lotissement des Vallons ont été téléchargés (la mise en ligne a été effectuée le 14 Décembre)

Mr Jérôme Drouillé revient sur le courrier remis aux habitants des lotissements quant à la taille des haies et fait remarquer que le ton de celui-ci n'a pas plû à certains Co-lotis. Il demande dans quelle mesure le Conseil est amené à intervenir et quel rôle

celui-ci possède. Mr le Maire l'informe que juridiquement le conseil ne peut rien faire et ne peut pas intervenir.  
La séance est levée à 22 heures. La prochaine réunion est fixée le 21 Janvier 2016